

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine

Conseil Scientifique Territorial de Poitiers

Catégorie : Espaces protégés

Source de la saisine : Région

Date de Dépôt : 16/04/2021

Date d'examen : 18/05/2021

Décision n° 2021-18

Objet : AVIS

Date de validation officielle : 18/05/2021

**Projet de classement de la Réserve Naturelle
Régionale de St-Cyr, sur la commune de Beaumont
St-Cyr dans le département de la Vienne (86)**

Contexte de la demande

La région Nouvelle-Aquitaine en date du 16 avril 2021, en tant qu'autorité de classement, demande au CSRPN Nouvelle-Aquitaine d'émettre un avis sur le projet de RNR de St-Cyr pour approbation. Le CSRPN avait déjà émis sur ce dossier un avis d'opportunité favorable sous conditions, le 5 septembre 2019.

Présentation du site

Le site en instance de classement couvre une superficie de 39,21 ha et se situe sur la commune de Beaumont-St-Cyr dans la Vienne entre les agglomérations de Poitiers et Chatellerauld dans la vallée du Clain et non loin de la forêt de Moulières et de la réserve naturelle nationale du Pinail. Il jouxte la rivière du Clain côté rive droite et occupe le champ d'expansion des crues du cours d'eau au milieu des peupleraies, cultures et prairies inondables imbriquées.

Ce site s'inscrit à l'intérieur d'une base de loisirs avec un plan d'eau de 85 ha destiné aux activités nautiques, de baignade, de voile, de pêche... propriété du Syndicat Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP).

Historique

Les plans d'eau sont le fait d'extractions de granulats réalisées dans les années 1960-1970 sur des terres agricoles qui ont servi à la construction de l'autoroute A10 toute proche, à l'urbanisation entre les deux agglomérations précitées et à la construction du Futuroscope en fin des années 1970. La décision de remise en état en base de loisirs date de 1971, une ZAC a été créée en 1979 et la base de loisirs ouverte au public en juillet 1985 sur 280 ha dont 85 ha en plans d'eau. C'est au moment des aménagements du site touristique que des naturalistes de la Vienne (Groupe Ornithologique de la Vienne) ont imaginé que la partie la plus « sauvage » et inondable pouvait avoir une vocation ornithologique dans un site dont la vocation est l'accueil du public. C'est à l'enquête publique de 1981 qu'un projet de ZEP (Zone Ecologique Protégée) est proposée sur une trentaine d'ha. Le GOV propose alors au SMASP des aménagements visant la restauration à des fins écologiques et pédagogiques d'une partie du site, la finalité étant essentiellement ornithologique. Les plans d'eau originaux ne sont pourtant pas adaptés à l'accueil de la faune en raison de la pente abrupte des rives et de la profondeur (4 m) des bassins inaptes à la colonisation par les herbiers aquatiques et les plantes rivulaires. C'est en 2005 qu'un nouveau projet de restauration écologique est validé par le SMASP et les travaux réalisés de 2007 à 2009. C'est sur cette base que les milieux et habitats naturels sont décrits et les inventaires menés jusqu'à ce jour.

Les inventaires

Le site est inscrit dans la ZNIEFF de Saint-Cyr, de type 1, d'une surface de 97 ha et récemment agrandie à 111,6 ha afin d'intégrer la réserve ornithologique.

Du fait de sa vocation ornithologique et de ses premiers aménagements, la connaissance de l'avifaune reste le point fort et la principale motivation de la réserve naturelle régionale.

Néanmoins le gestionnaire (LPO Poitou-Charentes) s'est entouré de conseils et connaissances de Vienne Nature pour compléter les inventaires dans les groupes suivants :

- Le site accueille 14 types d'habitats naturels dont 3 d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats de 1992 : les forêts alluviales d'ormes et frênes inondés, les peuplements de Reines des prés et mégaphorbiaies eutrophes associées, les herbiers des eaux eutrophes accompagnés de tapis de characées. Le dossier présente la cartographie précise de ces habitats,
- Flore : le site accueille 293 espèces dont 7 d'intérêt patrimonial au niveau régional, mais aucune espèce protégée: La Fritillaire pintade, la petite et le grande Naïade, le Potamot capillaire , l'Eglantier couleur de rouille, l'Utriculaire commune et la Véronique mouron d'eau, l'Ophioglosse commun,
- Mammifères : le descriptif reste sommaire et les cartes de répartition inexistantes. Le Castor et la Loutre d'Europe sont présents dans la vallée du Clain toute proche mais aucune présence formelle sur le site n'a été détectée. Le ragondin est présent mais la présence du Campagnol amphibie ou autre mammifère aquatique n'est pas évoquée. Les chiroptères ne sont pas non plus inventoriés alors que leur présence est probable eu égard aux ressources alimentaires du site...
- Amphibiens : le site est passé de 2 à 10 espèces présentes entre 2004 et 2019. Présence attestée des Tritons crêté et marbré, de Blasius, Crapauds calamite et épineux, Rainette arboricole, Grenouille verte...
- Odonates : le site accueille 29 espèces dont la Naïade à corps vert et l'Aechne isocèle (rares dans la Vienne), l'Aechne mixte et l'Anax napolitaine ...
- Les oiseaux : 216 espèces sont recensées depuis les années 1990 selon les saisons. On y a vu quelques espèces rares de passage : l'Ibis falcinelle, les Sternes caspienne et arctique, le Phalarope à bec large, le Goéland à ailes blanches, le Vanneau à queue blanche, ... les espèces nicheuses remarquables, typiques et régulières dont la Sterne pierregarin, le petit Gravelot, le rare Blongios nain, l'Oedicnème criard, le Vanneau huppé, la Rousserolle effarvate...
- Mais aussi plusieurs espèces exotiques envahissantes comme la jussie, le ragondin ...

Les premières années de gestion après création de la RNR devraient être consacrées à la description de tous les groupes systématiques manquants (insectes coléoptères, rhopalocères, orthoptères, aquatiques), les chiroptères et les fonges) et les EEE de façon à connaître l'évolution des populations végétales et animales qui peuplent le site et adopter des modes de gestion en conséquence.

Gestion

Le syndicat mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou- SMASP – a confié par AOT – Autorisation d'occupation temporaire – la gestion du site à vocation ornithologique à la LPO Vienne depuis une vingtaine d'années avec une double vocation : réhabiliter le site pour faire en sorte qu'il soit le plus accueillant pour la faune et à la flore et accueillir le public qui fréquente la base de loisirs. Pour ce faire l'association emploie un garde animateur à temps plein et des stagiaires + bénévoles pour réaliser des chantiers de restauration, de lutte contre les EEE, accueillir du public. La réserve continue son travail de restauration et de reconquête de la biodiversité année après année. Il est impératif qu'un nouveau plan de gestion soit réalisé dans la perspective de son classement en réserve naturelle régionale.

Accueil du public : entre 2009 et 2018, le gestionnaire a encadré la visite de 10.270 personnes dont 3.629 scolaires avec ses animateurs le plus souvent bénévoles. Au départ les visites n'étaient

organisées qu'en période hivernale, puis progressivement au printemps et en été pendant la période de présence du public touristique. Il dispose d'une maison de la nature rénovée en dehors du site ornithologique, d'un sentier public balisé de 1,5 km ponctué de 7 observatoires, d'un écomètre installé à l'entrée du sentier qui enregistre le passage de 25.000 personnes par an. L'attrait de la réserve est avéré par une croissance continue de sa fréquentation.

La réglementation proposée :

Le projet de réglementation porte sur la faune, la flore et les champignons avec les interdictions classiques d'introduction, de prélèvement des espèces à tous stades de développement, de destruction des habitats et de dérangement (seules des dérogations sont accordées à des fins de gestion ou destruction des EEE), d'activités humaines contraires aux intérêts de la flore et de la faune comme l'usage des produits phyto-sanitaires. La pêche et la chasse déjà interdites. Elle porte également sur la protection des milieux.

Il est prévu que la gestion du site soit réalisée par la LPO Poitou-Charentes, encadrée par un plan de gestion renouvelé selon la méthodologie de Réserves Naturelles de France. Il est prévu la création d'un comité de gestion plus élargi qu'actuellement.

A noter que ce serait la première réserve naturelle régionale créée dans le département de la Vienne.

Avis du CSRPN N-A :

- Réaliser des compléments dans les inventaires (habitats et espèces avec statuts de liste rouge régionale). C'est en partie réalisé pour les habitats, la flore et les odonates. Cet objectif est à poursuivre pour les groupes cités plus haut (mammifères aquatiques et chiroptères, insectes coléoptères, rhopalocères, orthoptères, champignons, EEE, ...),
- Sur la pérennité du gestionnaire, il est envisagé de passer d'une AOT, convention précaire relativement fragile, à une ORE (obligation réelle environnementale) plus adaptée et durable entre le SMASP, propriétaire et gestionnaire de l'ensemble du site et la LPO,
- Améliorer l'historique du site et la dynamique de reconquête de la biodiversité au gré des actes de gestion menés pour montrer la reconquête de la biodiversité sur un site très modifié,
- D'étudier la possibilité de reprofilage de fossés qui pourraient permettre un lien avec le Clain en dehors des périodes d'inondation, en accord avec le syndicat de gestion du cours d'eau et sous les conseils de l'OFB service milieux aquatiques,
- Adopter un plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (flore et faune),
- Conforter l'équipe de gestion en y adjoignant un animateur nature à temps plein,
- Conforter le comité consultatif de la future RNR en y ajoutant des représentants de la RNN du Pinail, du Conservatoire Botanique National, de l'OFB ...

Le CST Poitou-Charentes apporte un avis favorable unanime au projet de réserve naturelle régionale.

La proposition est mise au vote : Pour : 24 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Le CSRPN N-A, réuni en CST-P, formule à l'unanimité une décision d'avis favorable sur le projet de classement de la Réserve Naturelle Régionale de St-Cyr, assorti des recommandations ci-dessus.

Poitiers, le 19 mai 2021
Le vice-Président du CSRPN N-A



Michel METAIS